

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 19 avril 2023

ID : 014-211401815-20230327-DELIB20230407-DE



Exécutoire le 19 avril 2023



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 22 Votants : 24	<b>Séance du 27 mars 2023</b>
Date de la convocation : 21 mars 2023	
<b>Delib20230407</b>	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### **Présents :**

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### **Pouvoirs :**

M. Jérôme PIERRE à M. Didier LIZORET  
M. Florent ANDRÉ à Mme Fabienne MOREL.

### **Absent excusé :**

M. Damien GUINEHEUX.

### **Secrétaire :**

M. Bertrand LANGRAND, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Delib20230407**  
**OBJET : Affectation des résultats – Budget ville**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- prend acte des résultats suivants :

**Fonctionnement**

Recettes 2022	6 588 812,63 €
Dépenses 2022	5 978 759,10 €
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>610 053,53 €</b>
Excédent antérieur reporté	400 000,00 €
<b>Résultat positif cumulé</b>	<b>1 010 053,53 €</b>

L'excédent de fonctionnement cumulé (c'est à dire l'excédent de fonctionnement de l'exercice plus l'excédent antérieur reporté) est de 1 010 053,53 €.

**Investissement**

Recettes 2022	851 835,59 €
Dépenses 2022	861 170,80 €
<b>Déficit de l'exercice</b>	<b>- 9 335,21 €</b>
Excédent antérieur reporté	1 213 200,98 €
<b>Résultat positif cumulé</b>	<b>1 203 865,77 €</b>

Restes à réaliser en recettes	3 817 805,36 €
Restes à réaliser en dépenses	1 185 105,66 €
Excédent de financement pour les restes à réaliser	2 632 699,70 €

L'excédent d'investissement cumulé de 1 203 865,77 € (c'est-à-dire le déficit d'investissement de l'exercice augmenté de l'excédent antérieur reporté) auquel on ajoute l'excédent de financement nécessaire pour les Restes à réaliser de 2 632 699,70 € fait ressortir un excédent de financement de 3 836 565,47 €.

- décide de virer la somme de 710 053,53 € de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement afin de financer les opérations prévues au budget 2023 et de reporter 300 000 € en excédent de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 19 avril 2023

ID : 014-211401815-20230327-DELIB20230407-DE



Exécutoire le 19 avril 2023

Ce qui donnera au budget primitif 2023 :

art 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	710 053,53 €
art 002 : excédent de fonctionnement reporté	300 000,00 €
art 001 : excédent d'investissement reporté	1 203 865,77 €

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 29 mars 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN